

Lundi 16 mars 2020

POINT D'INFORMATION - CORONAVIRUS COVID-19

CONSÉQUENCES DE CERTAINES SITUATIONS POUR LES AGENTS

TÉLÉTRAVAIL, Travail occasionnel à distance

Le télétravail (travailler à domicile avec le matériel fourni par l'administration et en étant connecté au VPN) ou le travail occasionnel à distance (TOAD, travailler à domicile avec ses outils personnels ou des dossiers papier) est une forme particulière de travail. Il s'agit de temps de service effectif qui conserve à l'agent tous ses droits à carrière, à rémunération et génère des jours de RTT.

Si l'agent subit un accident pendant son temps de télétravail ou de travail occasionnel à distance, il est en situation d'accident de service ou de travail et bénéficie de tous les droits y afférents.

AUTORISATIONS SPÉCIALES D'ABSENCE (ASA)

Lorsqu'un agent ne peut bénéficier de télétravail ou de TOAD, il est mis en Autorisation Spéciale d'Absence (ASA) par son chef de service. Il n'y a pas de formalisme, cette autorisation est donnée à l'agent par son chef de service par messagerie ou par téléphone.

L'ASA a ceci de particulier qu'elle ne donne pas lieu à service effectif mais qu'elle met l'agent en situation régulière et permet de préserver ses droits essentiels.

L'agent conserve tous ses droits à carrière et à rémunération. En revanche, la période d'ASA ne génère pas de jour de RTT.

En cas d'accident pendant l'ASA, l'agent n'est pas en accident de service ou de travail. Il est placé en congé maladie par le médecin et bénéficie des droits liés à la maladie.

Les agents placés en télétravail, en travail à distance ou en ASA doivent rester joignables. Ils sont en effet susceptibles d'être mobilisés selon des dispositions à venir pour remplacer des agents devenus indisponibles. À cet égard, ils sont des agents publics en position d'activité et doivent continuer à résider à leur domicile, duquel ils rejoignent habituellement leur lieu de travail. Il ne leur est donc pas possible de sortir de leur résidence administrative actuelle.

Coronavirus : il existe des gestes simples pour vous protéger et protéger votre entourage



Se laver les mains
très régulièrement



Tousser ou éternuer dans
son coude ou dans un mouchoir



Utiliser des mouchoirs
à usage unique



Saluer sans se serrer la main,
éviter les embrassades